

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 23 octobre 2023 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire

NOR : JUSC2328176A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 23 octobre 2023, la session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire pour l'année 2024 est ouverte aux dates ci-après :

- les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu du 9 au 11 avril 2024 ;
- l'épreuve orale d'admission aura lieu du 3 au 5 juin 2024.

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Les demandes d'inscription à l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire devront être adressées par les candidats dans les conditions prévues par l'article A. 812-4 du code de commerce, à la Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01, au plus tard le 9 janvier 2024.